

Municipalité d'Ange-Gardien

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				101	102	103	104	105
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée				●	●	
		classe A-2 unifamiliale jumelée			●			
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée			● [2]		●	
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée						
		classe C-1 multifamiliale isolée		● [1]			● [3]	●
		classe D - habitation communautaire						
		classe E - résidence personnes âgées	art. 5.11, règl. const.					
	classe F - maison mobile							
	COMMERCE	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						● [4]
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 spectacles, salles de réunion						
		classe B-2 bars						
		classe B-3 commerces érotiques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 récréation ext. intensive	art. 15.3					
		classe B-6 récréation ext. extensive						
		classe B-7 observation nature						
		classe B-8 clubs sociaux						
		classe B-9 arcades						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique						
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe D-1 essence, station-service	art. 10.5.5, 17.2					
		classe D-2 ateliers d'entretien	art. 10.5.5, 17.2					
classe D-3 vente de véhicules		art. 10.5.5, 17.2						
classe E-1 construction, terrassement								
classe E-2 vente en gros, entreposage								
classe E-3 transport, camionnage								
classe E-4 para-agricole								
classe E-5 autres usages commerciaux								
INDUSTRIE	classe A	art. 17.3						
	classe B	art. 17.3						
	classe C extraction	art. 15.4						
	classe D récupération, recyclage	art. 15.5						
PUBLIC ET	classe A-1 services gouvernementaux							
	classe A-2 santé, éducation							
INSTITUTIONNEL	classe A-3 centres d'accueil							
	classe A-4 services culturels et communautaires							
	classe A-5 sécurité publique, voirie							
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, équipements récréatifs							
	classe C équip. publics	art. 7.5.2						
	classe D infras. publiques		●	●	●	●	●	
AGRICOLE	classe A agriculture	art. 7.4.1, 7.4.2						
	classe B élevage	art. 18.2, 18.3						
	classe C activités complémentaires							
	classe D activités agrotouristiques							
	classe E animaux domestiques							
Notes particulières:								
[1] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 4 logements								
[2] limité aux habitations bifamiliales								
[3] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 6 logements								
[4] limité aux services de garderie								

Municipalité d'Ange-Gardien

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			101	102	103	104	105	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.3	8	6	6	4	8
		marge de recul latérale min. (m)		[a]	2	2	[a]	[a]
		somme des marges de recul latérales min. (m)		[a]	4	4	[a]	[a]
		marge de recul arrière min.		30%	25%	25%	25%	30%
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)		2	1	1	1	2
		hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	3
		hauteur minimale (m)		6	3,5	3,5	4	6
		hauteur maximale (m)	art. 12.2.6	—	—	—	—	—
		façade minimale (m)		10	8	[b]	[b]	10
		profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6
		superficie min. au sol (m ca)		70	70	[b]	[b]	70
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		35	35	30	35	35
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10
	AUTRES NORMES	Nombre minimal de logement par bâtiment à l'usage habitation [c]		2	1	1	1	2
		Superficie maximale (usage commercial) [c]						1000m ²
DIVERS	AMENDEMENT							
	Notes particulières: [a] voir tableau 1, à la fin des grilles des usages principaux et des normes [b] voir tableau 2, à la fin des grilles des usages principaux et des normes [c] <i>Concordance 2017 (r.805-16)</i>							